

Conseil Municipal du 4 janvier 2017

Election de 5 élus supplémentaires de la ville d'Ambérieu à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

M. le Maire,

Nous le savons, le texte de loi désignant le mode d'élection des élus supplémentaires à la Communauté de Communes n'est pas de votre ressort.

Cependant, nous souhaitons rappeler ici et publiquement que s'il y avait eu 13 postes ouverts au lieu de 8 pour la commune d'Ambérieu lors des élections de 2014, notre groupe aurait eu 1 élu.

Les textes de loi de 2010 prévoyaient en effet une élection en 2014 des conseillers communautaires à la proportionnelle et directement par le suffrage des citoyens, ce que nous approuvions.

Le mode de désignation, par les seuls élus du conseil municipal, pour les 5 élus communautaires supplémentaires, est, pour nous, un non-sens démocratique. Ce mode de scrutin est un retour en arrière, qui prive les citoyens de leur suffrage.

En conséquence, déposer une liste nous paraît inutile, dans la mesure où dans tous les cas étudiés, aucun membre de notre groupe ne pourrait être élu.

Notre groupe est le seul, à ce jour, à ne pas avoir de représentation à la Communauté de Communes.

Compte tenu de cette situation, et afin d'assurer la représentativité de TOUS les groupes du conseil d'Ambérieu et donc de tous les citoyens, nous vous demandons publiquement, M. le Maire, de faire figurer parmi vos 5 noms 1 élu de notre groupe Vivons notre Ville : Joël Guerry.

M. le Maire, nous comptons sur votre éthique républicaine.